



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
COMITÉS DÉPARTEMENTAUX 31-32-82
12 MARS 2026
Présentiel à Labège**

Présents :

pour le CDA 31 : Chapon Joris (Pdt CSO31), Duprat Chantal (Pdte CDA31), Duprat Magalie (secrétaire CDA31), Dudignat Michel (Pdt COT31), Mellado Manuel (CDA31), Taurines Philippe (CSO31), Youssefi David (CDJ31)

pour le CDA 32 : Médiamole Bernard (Pdt CDA32), Martin Gilles (secrétaire CDA32)

pour le CDA 82 : Arcuset Denis (Pdt CDA82 & CSO82), Bruin-Gautier Claire (Pdt CDJ82 et COT82)

Début à 19h30

Chantal ouvre la séance et remercie les personnes présentes.

1/ Etat des lieux compétitions 31-32-82 – Prestations des comités – Jurys - Réflexions

* CDA31, sans remettre en cause les fondements de la convention tripartite 31-32-82, aspire à un minimum d'autonomie de la part des CDA32 et 82 en termes de compétitions, de montage des compétitions et de jury.

Il faudrait changer de paradigme au sein de chaque club lors de la saisie des inscriptions : penser en même temps « inscription jury » et « inscription athlètes » pour une meilleure adéquation athlètes/jury et non pas « athlètes » puis ... « peut-être jury ». Ce changement de paradigme devrait être insufflé aussi et en premier lieu par les entraîneurs qui sont les premiers contacts des familles. Constat est fait que nombre de formations débutées n'aboutissent pas.

* CDA32 informe que le stade de Auch accueille chaque année des compétitions 31-32-82, compétitions à haute compétitivité auxquelles tiennent beaucoup certains clubs. Département rural, pas toujours facile de trouver des bénévoles qui se forment.

* CDA82 a 2 stades neufs mais trop peu d'athlètes pour avoir seul ses compétitions et cruel déficit en termes de jury, déficit qui n'a pas toujours existé. Des formations ont été proposées en interne et en collaboration avec le 31 ou le 46, mais peu de retours.

Hors meeting, le 30 mai à Moissac (championnat BE-Mi 32-82 / invitation 46) sera la 1^{ère} compétition sans l'appui complet de l'organisation et des jurys du 31.

Action : Il faudrait que chaque club ait un responsable formation jury en relation directe avec son président COT départemental.

Compétitions courtes, locales et à thème, sont peut-être une solution pour le recrutement et la fidélisation de nouveaux juges. L'intérêt pour les athlètes ne serait pas négligeable.

Grille de cotation jury/athlètes ?



2/ Cotation Points Jury

* CDA31 a testé cet hiver une cotation « points jury/athlètes » tenant compte, pour chaque club, à la fois du nombre d'athlètes participants et du nombre de jurys officiants pondérés par leurs qualifications.

Tableau des points à atteindre selon le nombre d'athlètes inscrits :

Nombre d'athlètes participant à la compétition	Points jury à présenter par le club
1 à 2 athlètes	Pas d'obligation de fournir du jury
3 à 5 athlètes	2 points
6 à 9 athlètes	5 points
10 à 19 athlètes	7 points
20 à 29 athlètes	9 points
30 à 39 athlètes	12 points
Par tranche de 10 athlètes	+ 2 points supplémentaires

Grille des points selon la qualification des juges :

Juge adulte	Jeune juge	Points jury
1 aide licencié ou non		1 point
1 juge assistant	1 jeune juge apprenti	2 points
1 juge	1 jeune juge confirmé	3 points
1 chef juge	1 jeune juge expérimenté	3 points
1 juge arbitre		4 points

Dès la saison estivale 2026 cette cotation sera utilisée pour les compétitions CDA31 avec des pénalités à hauteur de 5 euros par point jury manquant.

Afin qu'il n'y ait pas 2 poids - 2 mesures lors des compétitions 31-32-82 entre les clubs du 31 et ceux du 32/82, le CDA31 propose son extension aux clubs du 32 et du 82.

* CDA31-32-82, après discussion, valident le principe, les grilles, et les modalités d'application : Une pénalité de 5 euros par « point jury/athlète » manquant sera appliquée lors de chacune des compétitions 31-32-82. A l'issue de chacune des saisons estivales et hivernales, un état de situation sera adressé à chaque club (clubs maîtres) avec la somme totale des points jury/athlètes manquants. Le paiement par les clubs se fera via une facture établie par le CDA31. La totalité des pénalités sera fléchée sur la ligne budgétaire « prestation repas jury 31-32-82 » et sera déduite de la prestation générale des repas jury.

Ces pénalités sont symboliques et ne se veulent pas être réellement des sanctions. Le but est d'avoir une visibilité club par club de son engagement en ce qui concerne sa politique Jury et de responsabiliser chacun des clubs ainsi que ses membres.

Action : Application de la cotation Jury/Athlètes et de ses modalités aux compétitions estivales 31-32-82

3/ Sujets Divers :

* **EQUIP-ATHLE 2026** : - Ouvert au CDA46
- Pas d'engagements d'équipes avec moins de 4 athlètes (2F+2M obligatoires).

* **Pointes d'or 31-32-82** : - 2 journées J1 et J2.
- Récompenses par CDA31 selon nombre de points obtenus (Or=110 pts – Arg = 105pts – Brz = 100 pts). CDA 31 et 32 sont libres de leur grille de points ou d'appliquer une autre modalité de remise de médailles.

* **Ouverture des compétitions CA &+ 31-32-82 aux athlètes hors 31-32-82** :
- Paiement de 5 euros par athlète maintenu
- Ouverture d'un compte commun 31-32-82 via la plateforme « HelloAsso ».
Le CDA31 s'occupe de l'ouverture du compte. Les sommes serviront à alimenter la ligne budgétaire « prestation repas jury 31-32-82 ».

* **Trousse de Secours sur compétitions 31-32-82** :
- Elles sont à la charge des clubs accueillant sur leur stade les compétitions, à l'exception des organisations sur Toulouse Sesquières pour lesquels il s'agit d'une trousse de secours mise à disposition par le CDA31.

Proposition de contenu minimal du sac de soins.

Contenu du sac de soins	Quantité
Ciseaux	1
Compresses 5x5cm	5
Biseptine spray 250ml	1
Pansements secs Cosmopor 7,2x5cm boîte de 25	1
Compeed Pansements Ampoules moyen format boîte de 10	1
Bandes Elastoplast 8cmx2,5m	2
Bandes Elastoplast 3cmx2,5m	2
Bandes Cohésives Tensoplus 8cmx3m	2
Tensocold Pack (Packs de froid)	2

Savoir où se trouve sur le stade le défibrillateur

Pour toute urgence vitale ou fonctionnelle, ou pour demande de conseils/avis : faire le 15

Fin de la réunion à 22h15

Le Rapporteur de la réunion pour CDA31/32/82

Denis ARCuset